

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Décret du 11 avril 1968 portant nomination d'un sous-directeur.

Par décret du 11 avril 1968, M. Mohamed Arezki Bouamrene est nommé en qualité de sous-directeur du transport et du travail aériens.

Ledit décret prend effet à compter de la date de sa signature.

Arrêté du 25 mars 1968 portant création d'un comité consultatif chargé des questions relatives à la formation, à l'emploi et aux statuts du personnel technique du transport aérien.

Le ministre d'Etat chargé des transports,

Vu le décret n° 63-493 du 31 décembre 1963 portant création de l'école de l'aéronautique civile et de la météorologie ;

Vu le décret n° 66-297 du 26 septembre 1966 portant transfert au ministre d'Etat des attributions en matière de transports ;

Vu le décret n° 67-31 du 1^{er} février 1967 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère d'Etat chargé des transports ;

Vu l'arrêté du 3 août 1966 portant création d'une section « pilotage » à l'école de l'aéronautique civile et de la météorologie ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Il est créé un comité consultatif chargé d'émettre des avis sur les problèmes de formation, de statut du personnel technique du transport aérien.

Art. 2. — Le comité consultatif est composé de :

- 3 représentants de la direction de l'aviation civile,
- 3 représentants de l'école de l'aéronautique civile et de la météorologie,
- 2 représentants de la compagnie Air Algérie dont :
 - le chef du service exploitation ou son représentant,
 - le chef du service technique ou son représentant.

Art. 3. — La présidence du comité consultatif est assurée par le directeur de l'aviation civile ou son représentant.

Art. 4. — Le comité consultatif se réunit sur convocation du directeur de l'aviation civile.

Art. 5. — Les avis du comité consultatif portent sur :

- 1) Les problèmes de formation du personnel navigant et du personnel technique au sol.
- 2) Les problèmes d'emploi de ces personnels et, plus particulièrement, leur intégration au sein de la compagnie Air Algérie.
- 3) Les problèmes de coordination entre la compagnie Air Algérie et l'école de l'aéronautique civile et de la météorologie en matière de formation.
- 4) Les problèmes des statuts de ces personnels.

Art. 6. — La liste des membres du comité consultatif n'est pas limitative. Elle peut être élargie, par décision du directeur de l'aviation civile, à des personnes choisies pour leur compétence.

Art. 7. — Le directeur de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 mars 1968.

Rabah BITAT.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté interministériel du 15 janvier 1968 portant détachement d'un secrétaire des affaires étrangères

Par arrêté interministériel du 15 janvier 1968, M. Mohamed Chenaf, secrétaire de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, est placé en position de détachement auprès du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, à compter du 20 décembre 1967.

Arrêtés des 15 novembre 1967, 17, 19 et 23 février, 6, 11, 14 et 21 mars 1968 portant mouvement de personnel.

Par arrêté du 15 novembre 1967, la démission de M. Hamed Osmane, secrétaire de 3^o classe, 1^{er} échelon, est acceptée, à compter du 17 novembre 1967.

Par arrêté du 17 février 1968, la démission de M. Bouabdallah Zerrouki, secrétaire de 3^o classe, 1^{er} échelon, est acceptée, à compter du 1^{er} janvier 1968.

Par arrêté du 19 février 1968, la démission de M. Mohamed Tayeb Laalaoui, secrétaire de 2^o classe, 2^o échelon, est acceptée, à compter du 1^{er} octobre 1967.

Par arrêté du 19 février 1968, la démission de M. Lakhdar Lamari, attaché de 3^o classe, 1^{er} échelon, est acceptée, à compter du 1^{er} mars 1968.

Par arrêté du 19 février 1968, Mme Faiza Atrouche, née Tandjaoui, est nommée chancelier de classe normale, 4^o échelon.

Par arrêté du 23 février 1968, M. Mustapha Dadou est nommé secrétaire de 3^o classe, 1^{er} échelon.

Par arrêté du 23 février 1968, M. Rachid Zinaï est nommé attaché de 3^o classe, 2^o échelon.

Par arrêté du 23 février 1968, M. Mohamed Fethi Chaouchi est nommé attaché de 3^o classe, 1^{er} échelon.

Par arrêté du 6 mars 1968, M. Abdelmadjid Biourt, secrétaire de 2^o classe, 1^{er} échelon, est radié des effectifs du ministère des affaires étrangères, à compter du 2 juin 1967.

Par arrêté du 11 mars 1968, la mise en disponibilité de M. Lahcène Mostefaoui, chancelier de classe normale, 2^o échelon, est prolongée de neuf mois, à compter du 1^{er} septembre 1967.

Par arrêté du 14 mars 1968, la démission de M. Kadour Aber, chancelier de classe normale, 1^{er} échelon, est acceptée, à compter du 1^{er} février 1968.

Par arrêté du 21 mars 1968, la démission de M. Farid Benabid, secrétaire de 3^o classe, 1^{er} échelon, est acceptée, à compter du 1^{er} avril 1968.

Par arrêté du 21 mars 1968, Mme Karima Tobal, née Kloua, est réintégrée dans ses fonctions en qualité de secrétaire de 3^o classe, 2^o échelon, à compter du 1^{er} mars 1968.

Par arrêté du 21 mars 1968, M. Ali Djillali est réintégré dans ses fonctions, en qualité d'attaché de 3^o classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} mars 1968.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 19 et 26 mars 1968 portant mouvement de personnel.

Par arrêté du 19 mars 1968, M. Ouamar Akam attaché de préfecture, est radié du cadre des secrétaires interprètes des services civils (préfecture d'El Asnam).